



# Apprentissage

publié le 08/05/2020

Pour les élèves qui souhaiteraient entrer en apprentissage, le CFA a un service de mise en relation entre les jeunes qui recherchent un contrat et les entreprises qui recrutent un apprenti. Pour avoir accès aux offres, les élèves doivent se préinscrire sur le site internet du Campus des Métiers (site : CFA79.fr rubrique « se préinscrire »). Pour que leur demande soit prise en compte, ils doivent remplir le formulaire et joindre au minimum un CV. Une fois leur dossier complet, le CFA leur transmettra les offres dont il dispose par SMS dès la reprise de l'activité des entreprises.

De plus, pour ceux qui voudraient faire un stage soit pour valider leur projet professionnel soit pour s'assurer que l'entreprise leur convient, le CFA a des conventions de stage type « loi Cherpion » qui permettent aux scolaires d'effectuer des périodes d'immersions en entreprise sur les temps de vacances scolaires. Des stages pourraient donc avoir lieu dès le 7 juillet.

D'autre part,

**La Chambre des Métiers et de l'Artisanat** organise deux actions afin de répondre aux questions des futurs apprentis et de leur famille : les "**mercredis de l'orientation**" et "**les Portes ouvertes virtuelles**".

Les Campus de Niort et de Parthenay organisent des portes ouvertes virtuelles durant lesquelles les futurs apprentis pourront avoir des informations par métier et sur l'ensemble du fonctionnement du CFA (sous forme de courtes vidéos expliquant les missions et fonctionnement de chacun). Ensuite, ils pourront dialoguer directement avec les interlocuteurs.

Pour pouvoir y participer, les personnes intéressées doivent s'inscrire.

<https://www.cfa79.fr/move-mercredis-de-lorientation/>

<https://www.cfa79.fr/jpo-virtuelles/>

Puis chaque événement est retranscrit dans l'agenda permettant de s'inscrire via formulaire

<https://www.cfa79.fr/evenement/>